



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5116

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts, Télérâma et Beaux-Arts Magazine dans le cadre de l'exposition Drapé, Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer..., du 30 novembre 2019 au 5 mars 2020

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINÉ, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5116 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS,
TELERAMA ET BEAUX-ARTS MAGAZINE DANS LE
CADRE DE L'EXPOSITION DRAPE, DEGAS, CHRISTO,
MICHEL-ANGE, RODIN, MAN RAY, DÜRER., DU 30
NOVEMBRE 2019 AU 5 MARS 2020 (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon conserve un dessin exceptionnel d'Albrecht Dürer étudiant un pan de draperie.

Cette étude minutieuse révèle comment la souplesse d'un tissu se prête à une infinité de plis, soulignés par des jeux d'ombres et de lumières. Comment une draperie est-elle mise en place ? Pour quelles raisons ce motif perdure-t-il jusqu'à aujourd'hui ? Comment expliquer son pouvoir de fascination ?

Ce sont les questions que l'exposition, *Drapé, Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer ...*, organisée au Musée des beaux-arts du 30 novembre 2019 au 5 mars 2020, entend poser, dans le dessein d'entrer dans la « fabrique » de la draperie et de se placer au plus près du geste artistique.

En montrant les étapes d'élaboration d'une draperie, le visiteur découvrira les pratiques singulières des artistes depuis la Renaissance jusqu'au XXI^e siècle.

Le dessin est au cœur de l'exposition tout en étant confronté à d'autres techniques. À travers ce médium, le public est comme amené à l'intérieur des ateliers d'artistes les plus remarquables tels que Nicolas Poussin, Gustave Moreau ou Ingres.

Le travail de dessinateurs moins connus est aussi mis à l'honneur. Avec l'invention de nouveaux médiums artistiques comme la photographie, l'élaboration patiente d'une draperie semble appartenir à un régime esthétique révolu. Pourtant, des artistes comme George Grosz, Fernand Léger ou Gino Severini continuent de travailler ce motif.

Pour certains artistes contemporains, la draperie reste un défi : celui de donner à voir la texture du tissu et le détail des plis. Pour d'autres, elle est porteuse d'une dimension sociale, anthropologique et politique. Ernest Pignon-Ernest ou encore Mathieu Pernot inscrivent quant à eux leurs œuvres dans le sillage d'une « survivance » de la draperie à travers le temps..

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, les sociétés Télérama et Beaux-Arts Magazine ont contacté la Ville de Lyon. Elles souhaitent notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme des outils de communication indispensables pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

Ces sociétés ont donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apports du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Télérama	<p>1 module dans l'agenda des événements parution dans l'édition Télérama National, parution le 27/11/19</p> <p>1 espace dans la newsletter de Télérama avec un lien vers le site du musée adressée le 05/12/19 à 110 0000 abonnés.</p> <p><u>Valorisation totale: 12 980 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>Logo de Télérama sur les affiches de l'exposition, les cartes postales, les dossiers de presse imprimés et la version en ligne, les insertions presse, la signalétique de l'exposition aux abords du musée, les cartons d'invitation à la soirée de vernissage, à « l'avant-première » de l'exposition et sur les cartons d'invitation valables « le jour de votre choix ».</p> <p>La présence d'un lien vers le site du partenaire depuis le site du musée</p> <p>20 invitations pour 2 personnes à la soirée de vernissage de l'exposition.</p> <p><u>Valorisation totale : 12 980 € dont 12 500 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 480 € non assujetti à TVA</u></p>
Beaux-Arts Magazine	<p>Promotion de l'exposition sur les réseaux sociaux avec un post valorisant l'exposition la semaine de son ouverture</p> <p><u>Valorisation : 3 823 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>Logo de Beaux-Arts magazine sur les affiches de l'exposition et les cartes postales</p> <p>4 entrées à l'exposition</p> <p><u>Valorisation totale: 3 823 € dont 48 € non soumis à TVA et 3775 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

Les parrainages sont formalisés dans les conventions jointes au rapport.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et les sociétés Télérama et Beaux-Arts Magazine dans le cadre de l'exposition *Drapé, Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer ...*, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les exécuter.
- 3- Les dépenses correspondantes, seront prélevées sur les crédits du budget principal 2019, nature 6231, fonction 322, programme EXPOBA, opération ETDRAPE, LC : 96538.
- 4- Les recettes correspondantes, seront imputées sur les crédits du budget principal 2018, nature 7062 et 7088, fonction 322, programme EXPOBA, opération ETDRAPE, LC : 95541.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER